

La Grande guerre et son droit

Type de contenu : Texte

Titre(s) : La Grande guerre et son droit : [colloque, 23-24 juin 2016, Lyon] / [organisé par le Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique] ; sous la direction de David Deroussin,...

Autre(s) auteur(s) : Deroussin, David (1971-...)

Adresse bibliographique : Issy-les-Moulineaux : LGDJ, une marque de Lextenso, DL 2018

Description matérielle : 1 vol. (VIII-426 p.) ; 24 cm

Collection : Contextes ISSN 2275-5918

ISBN : 978-2-275-06052-1 (br.)

EAN : 9782275060521

Appartient à la collection : Contextes ISSN 2275-5918

Note(s) : Contient deux contributions en anglais

Textes issus du colloque éponyme organisé à Lyon les 23 et 24 juin 2016 par le Centre lyonnais d'histoire du droit et de la pensée politique

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr

Résumé ou extrait : Les contributions réunies dans ce volume, pour l'essentiel rédigées par des historiens du droit, montrent alors que, pour chacun de ces systèmes, les difficultés liées à la mobilisation, à la conduite des opérations militaires, au maintien de l'activité économique, au fonctionnement de la justice ou encore à la réparation des dommages de guerre, ont souvent été résolues au moyen de techniques pour une bonne part similaires, comme la mise en place d'un contrôle accru des activités économiques au moyen notamment de restrictions à la liberté contractuelle et à la liberté du commerce, le recours à la technique des moratoria ou, au contraire, le maintien de certains grands principes du droit contractuel, spécialement la force obligatoire du contrat. Elles montrent également que cette adaptation des systèmes juridiques au temps de guerre a souvent bénéficié de l'expérience passée (notamment le premier conflit franco-prussien de 1870) et que, sur certains points (réparation des dommages de guerre, encadrement accru du contrat de bail), elle laissera des traces bien après la fin des hostilités." (Source : 4e de couv.) "Si le centenaire de la Première Guerre mondiale a évidemment été l'occasion d'expositions et de manifestations scientifiques nombreuses, rares sont celles dont le droit a été l'objet exclusif. Tel est au contraire le parti pris de l'ouvrage aujourd'hui présenté au public, qui entend appréhender non seulement l'attitude des juristes face à la guerre, mais aussi la réaction des systèmes juridiques eux-mêmes, à travers des exemples tirés tant du droit privé que du droit public, dans le but de saisir le fonctionnement concret des règles de droit dans un contexte assurément particulier, la résistance des principales distinctions (droit

privé/droit public), catégories (propriété privée) et notions juridiques et la solidité de certains principes juridiques (liberté contractuelle, intangibilité du contrat). L'ouvrage s'adresse ainsi non seulement aux universitaires et étudiants des facultés de droit et d'histoire, mais aussi à tous ceux qui souhaitent découvrir comment les systèmes juridiques des principaux pays belligérants, confrontés à l'âpreté des combats et à l'enlisement d'un conflit dans lequel ils ne sont pas tous entrés de manière identique, ont entendu répondre aux divers défis qui leur étaient adressés

Sujet - Nom commun : Guerre mondiale (1914-1918) -- Droit
Guerre (droit international) -- 1900-1945

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Actes de congrès